



Remplir une déclaration initiale CFE 1447 pour LMNP Micro BIC

Par Calimero90

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement locatif que je loue en LMNP, micro BIC 'tout simple' depuis janvier 2022. Simple particulier, non pro, j'habite à une autre adresse et je n'ai pas de locaux pour mon 'entreprise'.

J'ai reçu une déclaration initiale de CFE que j'ai bien du mal à remplir...

En consultant divers sites internet, je crois comprendre :

Qu'au cadre A2, je dois cocher la case "Vous ne disposez d'aucun autre local" et

Qu'au cadre C, je ne dois rien remplir.

Est-ce correct ?

Sinon, c'est alors bien plus compliqué pour une simple location de meublé en micro BIC...

Pouvez-vous m'expliquer dans le détail, s'il vous plaît, ce que je dois remplir...

Avez-vous des exemples concrets dans mon cas ?

Merci !

Par john12

Bonjour,

Vous ne devez pas cocher la case de la rubrique A2 qui concerne les seuls contribuables ne disposant pas de locaux spécifiquement dédiés à leur activité professionnelle.

En matière de location meublée, les locaux loués constituent bien des locaux dédiés à l'activité professionnelle de location meublée qui doivent être détaillés au cadre C de la page 3.

Si vous n'avez pas de comptable ou de relation pouvant vous aider, il me semble qu'il est assez facile de compléter les rubriques de l'imprimé vous concernant, en suivant la notice de l'imprimé.

Cordialement